Plan directeur de l'affichage public

Annexe 2

Types d'affichage

Type d'affichage	Service responsable	Traitement actuel	Gestion future proposée, démarches
AFFICHAGE COMMERCIAL (ou réclames pour tiers) publicité pour entreprises, produits, prestations de service, manifestations, etc. sans rapport de lieu avec le bénéficiaire procédé fixe (avec ou sans renouvellement) ou temporaire	Procédé fixe : Urbanisme Procédé temporaire : Police municipale	Procédé fixe : sur domaine public, convention avec Société Générale d'Affichage (SGA); autres emplacements et institutions non traités à ce jour (Clear Channel par exemple) Procédé temporaire : autorisation délivrée par la Police municipale	Domaine public : reprendre les négociations avec la SGA ou d'autres gestionnaires pour la planification des emplacements. Domaine privé : pour les réclames pour tiers (SGA, Clear Channel) et les réclames pour fournisseurs -> appliquer les modalités relatives aux enseignes d'entreprises. Procédé temporaire : renforcer le suivi par la Police municipale, édicter les règles (emplacement, durée, etc.) dans un document écrit
AFFICHAGE OFFICIEL - informations officielles émanant des autorités fédérales, cantonales et communales	Chancellerie	Emplacements et renouvellement géré par la commune	Statu quo
AFFICHAGE CULTUREL destiné à promouvoir les manifestations culturelles ou éducatives procédé fixe (colonnes Morris, panneaux bois + panneaux F4 SGA) ou temporaire	Procédé fixe : Chancellerie + Urbanisme Procédé temporaire : Police municipale	Procédé fixe : géré par la commune, y c. réseau F4 abandonné par la SGA Procédé temporaire : autorisation délivrée par la Police municipale	Statu quo, sauf réseau F4 (ex-SGA) qui sera proposé au CCRD. Réévaluer périodiquement l'opportunité des emplacements. Eventuellement accentuer la surveillance et le nettoyage des procédés fixes, ainsi que le suivi des procédés temporaires par la Police municipale
AFFICHAGE TOURISTIQUE - information touristique au sens large - plans de ville, horaires TUD, itinéraires divers, etc.	Urbanisme + Travaux publics	Géré par la commune ou en accord avec divers partenaires (Office du tourisme, SED, Valdorée, sentier A-Quiquerez, AJTP, etc.)	Statu quo. Conception globale, unification et regroupement des signaux pour itinéraires. Utilisation des totems SED-Prix Wakker pour cas particuliers uniquement (Notes d'équinoxe par exemple)
AFFICHAGE POLITIQUE - propagande électorale	Chancellerie	Convention avec la SGA	Statu quo. Reprendre les négociations avec la SGA ou d'autres partenaires
ENSEIGNES D'ENTREPRISES - signalement d'une entreprise - à proximité immédiate du bénéficiaire - procédé fixe ou mobile	Urbanisme + Police municipale	Procédé fixe : soumises à autorisation de l'Urba Procédé mobiles : géré par la Police municipale, sans restriction Voir détails dans tableau annexe 3	Redéfinir le champ d'autorisation en fonction des pratiques contemporaines. Précisions par zone d'affectation Réglementer les réclames mobiles Voir détails dans tableau annexe 3
INDICATEURS D'ENTREPRISES - signalement de l'itinéraire pour accéder à une entreprise - procédé fixe	Travaux publics	Pratiques du service, selon norme VSS	Statu quo